

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2022

Le conseil Municipal est réuni à la salle Henri Bonnet sous la présidence de Xavier GRUAT.
Absents : Jean-Paul BASSET excusé et donnant procuration à Jean-Paul ALPHONSOUT, René DEZIEUX, Daniel GAUTHIER excusé et donnant procuration à Xavier GRUAT, Jean-Pierre LACOMBE excusé et donnant procuration à Hervé MASSIAS Patricia PRADEL excusée et donnant procuration à Nicolas JOUVE
Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h35, M. Hervé MASSIAS est désigné secrétaire de séance.

Aucune modification n'est à apporter au procès-verbal de la dernière séance.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité sur les points suivants :

Concernant la modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté, Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal du courrier du Président Pierre Chevalier en date du 31 janvier 2022 suite à une demande de précision apparue nécessaire lors du conseil municipal du 26 janvier 2022. Il est énoncé que « la compétence entretien et programme d'investissement sur les plages d'intérêt communautaire des Aubazines – surveillance de la baignade en juillet et août de la plage des Aubazines reste bien inscrite dans la partie Autres compétences / Loisirs. ». Par conséquent, le conseil municipal approuve la modification statutaire de Haute Corrèze Communauté. En aparté, Monsieur le Maire déplore que la communauté de communes n'ait pas porté plus d'intérêt à un projet hydrogène sur le site du barrage de Bort-les-Orgues

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de Haute-Corrèze Communauté arrêté le 09 décembre 2021 mais demande l'examen des modifications annexées à la délibération.

Le conseil choisit la destination des coupes et la mise en vente des coupes sur le massif forestier de la section de La Vedrenne pour exercice 2022. Monsieur le Maire profite de cette délibération pour remercier vivement Gérard Désir pour son action au sein de l'association La Voix des Sectionnaires de La Vedrenne.

Suite à la demande d'une conseillère, il est précisé que les plantations des nouvelles essences doivent être faite d'ici fin juin à l'arboretum de Vaux.

Monsieur le Maire déplore un dépôt sauvage au Chassang dans des caches containers inutilisés. Bien conscient que la suppression par HCC de la collecte des encombrants impacte les habitants de la commune, de tels dépôts sont passibles d'une amende et la commune se réserve le droit de porter plainte

Le recensement est terminé et Monsieur le Maire remercie vivement Jean-Paul Basset et les agents recenseurs Georges LETOURNEUR et Antoine SUCAU qui ont fait un travail consciencieux et efficace. M. BASSET, absent, a transmis un compte rendu dont lecture est faite.

Les travaux du tiers lieu avancent : le bâtiment sera hors d'eau hors d'air semaine 11. Des perspectives sont attendues pour définir le choix des coloris. L'enveloppe financière initiale est pour le moment respecté grâce aux entreprises intervenantes.

Une nouvelle estimation du marché de voirie 2022 a été demandée au Syndicat de la Diège suite à l'évolution du court des matières premières. L'appel d'offre est lancé. Des dégradations de pistes forestières ont été constatées et des demandes ont été faites auprès des exploitants.

Monsieur le Maire rappelle que, plus que jamais, la maîtrise des dépenses budgétaires est une préoccupation majeure et notamment les coûts énergétiques. Parallèlement à une démarche écocitoyenne et une étude des dépenses, il a été décidé de diminuer les amplitudes de l'éclairage public. Ces choix visent également à ne pas augmenter la fiscalité locale.

Pour des raisons de sécurité, les lices du stade, instables, ont été déposées.

Le personnel communal est impacté par la Covid ainsi que le personnel enseignant et les élèves et remercie les personnels de l'école pour ses capacités à gérer de telles absences. Monsieur le Maire annonce le prochain départ de François Barbazange qui pour des raisons familiales part faire son projet de vie sur Aurillac. Le Conseil lui souhaite une bonne continuation et le remercie pour son implication.

Est évoqué enfin un triste fait divers sur la commune qui consterne l'ensemble du Conseil et qui rappelle que le bon vivre ensemble devrait être une priorité de tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30. Vu pour être affiché le 16 mars 2022, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

